REPUBLIQUE DU CAMEROUN

1 0 6 6 - /CAB/PR DU ARRETE Nº déclarant fériée la journée du lundi 26 décembre 2022.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

la Constitution: Vu

Vu la loi n° 73/5 du 7 décembre 1973 fixant le régime des fêtes légales, modifiée et complétée par la loi n° 76/8 du 8 juillet 1976,

ARRETE:

ARTICLE 1er. La journée du lundi 26 décembre 2022 est déclarée fériée sur toute l'étendue du territoire de la République du Cameroun.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté sera enregistré, publié selon la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le

E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

23 DEC. 2022

CERTIFIED TRUE COP

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC SECRETARIAT GENERAL.

SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE COPIE CERTIFIEE CONFORME